

Fiche 6- énergie : gestion des certificats d'économie d'énergie

Le territoire d'énergie de la Drôme - SDED exerce sur option la compétence d'accompagnement et de promotion à la mise en œuvre de l'amélioration de la gestion et du suivi énergétique du patrimoine public, et celle de la gestion des certificats d'économie d'énergie à la demande expresse de ses membres.

Le territoire d'énergie de la Drôme – SDED agit pour le compte des membres en tant que tiers regroupueur: il collecte les certificats d'économie d'énergie, les valorise et les restitue aux communes (L5211-59 et L5711-1 CGCT).

Les CEE issus de travaux réalisés par la commune membre reste la propriété de la commune et seront restitués au bénéficiaire final.

Au niveau du territoire d'énergie de la Drôme – SDED, la gestion et la valorisation des certificats d'économie d'énergie les écritures représentent des opérations propres réalisées en son nom, le reversement aux communes membres se comptabilise :

	territoire d'énergie de la Drôme – SDED		Commune	
	C/ de dépenses	C/ de recettes	C/ de dépenses	C/ de recettes
Reversement (cession)	6588			75888

Pièces justificatives du mandat:

- délibération de transfert de compétence de la commune ;
- convention de gestion et valorisation;
- liquidation annuelle visée par la commune et le territoire d'énergie de la Drôme - SDED;
- titre du territoire d'énergie de la Drôme - SDED.